

INFOS PALESTINE

BULLETIN DE LA PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 39 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme oeuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du ministère des Affaires étrangères et de la réserve parlementaire du Sénat.

ÉDITO

“ La politique de l'UE à Jérusalem-Est doit être renforcée ”

Les chefs de mission des pays de l'UE à Ramallah et à Jérusalem viennent de rendre public leur rapport concernant Jérusalem et la zone “C”, en Cisjordanie. S'il n'est guère surprenant, car dans le droit fil des rapports précédents, ses conclusions n'en restent pas moins très préoccupantes. Elles énoncent clairement les violations du droit international et humanitaire par les autorités israéliennes.

Un assaut renforcé de la colonisation en 2011

Les diplomates s'inquiètent légitimement des obstacles ainsi mis à une solution pacifique et légale et à la solution à deux États sur laquelle s'accordent les Palestiniens et la majorité de la communauté internationale. Jérusalem, qui a vocation à être la capitale des deux États, subit ainsi un assaut renforcé de la colonisation en 2011. Dans la vieille ville comme dans les deux cercles de colonies qui encerrent Jérusalem-Est, la construction continue de logements pour les colons s'accompagne de démolitions de propriétés palestiniennes et de l'éviction des populations.

Sans parler de l'extension du “mur de sécurité” long de 168 kms (dont seuls 3% suivent la ligne verte à Jérusalem), et des routes réservées aux colons. Sous couvert d'histoire-partisane, d'archéologie ou d'environnement, des espaces énormes sont captés par les organisations de colons qui en sont officiellement en charge. Un système de permis - d'accès ou de résidence - très restrictif - induit des difficultés accrues pour se déplacer et travailler, se soigner ou étudier. Il intensifie les difficultés socio-économiques, fragilise la diversité religieuse, réduit considérablement la présence palestinienne et intensifie globalement les tensions. Environ 300 000 colons vivent aujourd'hui dans et autour de Jérusalem-Est, avec l'appui déclaré ou implicite des autorités israéliennes. Les Palestiniens ne sont plus que 37 % de la population totale de Jérusalem.



Mahmoud Abbas (SOURCE : Parlement européen)

Vallée du Jourdain : destruction des infrastructures agricoles

Quant à la zone C sous contrôle israélien (qui comprend la Vallée du Jourdain) les diplomates européens montrent qu'elle est la cible d'une colonisation galopante qui s'accompagne du harcèlement des habitants palestiniens, de moins en moins nombreux (56 000 au lieu de 2-300 000 avant 1967) : destruction des infrastructures agricoles, interdiction d'accès à l'eau (accaparée par les colons), établissement de zones militaires qui excluent la présence palestinienne, attaques répétées par les colons...étouffent le développement économique et même la survie des Palestiniens.

Outre qu'ils préemptent les négociations éventuelles sur le statut final de Jérusalem et l'ensemble du conflit, les faits sur le terrain violent les conventions et résolutions internationales. Les diplomates alertent l'UE : illégalement annexée en 1967, soumise à la volonté des dirigeants d'Israël d'en modifier les limites territoriales à son profit et d'en contrôler la terre en chassant les habitants autochtones palestiniens, Jérusalem-Est, coupée d'avantage du reste de la Cisjordanie, avec un arrière-pays capté, amoindri et morcelé, voit s'éloigner la possibilité d'être la capitale de l'Etat de Palestine. Et avec elle, la perspective de deux États soutenue par l'UE ■



ACTU

La colonisation se porte bien

L'année 2011 a été une année "prospère" pour la colonisation israélienne. 2 673 "unités de logements" [1] ont commencé à être construites en 2011. Ce sont donc entre 10 500 et 16 000 personnes qui devraient prochainement aller vivre dans les colonies de Cisjordanie.

38 000 unités d'habitation, dont les plans de construction ont été approuvés

Selon Peace Now Israel, il existe près de 38 000 unités d'habitation (pouvant abriter entre 152 000 et 228 000 personnes) dont les plans de construction ont été approuvés et qui sont donc en attente d'être construites. Sous le gouvernement de Benjamin Netanyahu, le nombre de plans approuvés a été extrêmement important (plus de 5 000), bien plus que sous celui d'Ehud Olmert. Seule la visite du vice-président américain Joe Biden en mars a temporairement mis un terme aux plans de construction, pour reprendre après de façon intense.

Le bureau des Nations unies a recensé 150 colonies établies en Cisjordanie depuis 1967, qui depuis ne cessent de se développer. Bien que peu de nouvelles colonies [2] aient été construites après 1987, la population de colons a augmenté de 150% entre 1987 et 2004 (soit un taux de 5,5% d'augmentation par an). Et cette courbe ascendante se poursuit depuis 10 ans (par comparaison la population dans le territoire israélien croît elle de 1,8 % par an). Le nombre d'"unités d'habitation" s'accroît en conséquence. Il faut donc de l'espace pour les accueillir, comme dans

la colonie de Maale Adumim, à l'Est de Jérusalem. Celle-ci a accaparé 500 hectares depuis 1987. Cette extension se fait au détriment de la population palestinienne. Plus de 60% des "structures" palestiniennes détruites en 2011, faute de permis, étaient situées dans des zones attribuées aux colonies. Ceci est encore plus visible à Jérusalem où le manque de place est flagrant. Au total, nous apprennent les Nations unies, près de 1 100 Palestiniens, dont la moitié d'enfants, ont été chassés de la ville par la destruction de leurs maisons en 2011, soit 80% en plus par rapport à l'année précédente.

Deux systèmes légaux et des droits séparés

Autre "tendance" de la colonisation israélienne en 2012, une augmentation très importante des attaques de colons envers les Palestiniens. Les incidents sont de plus en plus réguliers et caractérisés par une forte violence, devant laquelle l'armée israélienne reste en retrait (90% des enquêtes liés aux violences des colons sont classées). En 2011, "cinq Palestiniens ont été tués par des colons israéliens (ou des services de sécurité protégeant les colonies) et plus de 1 000 blessés, dans des incidents liés directement

ou indirectement à ces colons" [3]. Ceux-ci s'attaquent aussi aux terres des Palestiniens, 1 000 oliviers ont été brûlés ou déracinés en 2011. Pour permettre à la colonisation de fonctionner, plus de 500 "checkpoints, obstacles routiers" empêchent la circulation des Palestiniens en Cisjordanie, dont l'accès des enfants à leurs écoles, "ceux-ci existent en premier lieu pour protéger les colons et faciliter leurs déplacements, vers et depuis Israël" [4]. L'argument du droit vient aussi en renfort de la colonisation, comme le décrit le bureau des Nations unies à Jérusalem : "la loi civile israélienne est de facto appliquée à tous les colons tandis que la loi militaire s'applique aux Palestiniens, sauf à Jérusalem-Est, officiellement annexé à Jérusalem-Est. En conséquence, deux systèmes légaux et des droits séparés sont appliqués par la même autorité dans la même zone, selon l'origine des personnes, ce qui est une discrimination à l'égard des Palestiniens" [5] ■

[1] Une unité peut abriter une famille de 4 à 6 personnes
 [2] Il faut distinguer la mise en place de nouvelles colonies de la construction de nouveaux logements au sein des colonies
 [3] www.ochaopt.org
 [4] www.ochaopt.org
 [5] www.ochaopt.org

Préserver Jérusalem-Est



Colons israéliens dans Jérusalem-Est (Source : AIC)

Diplomates UE : des recommandations fortes face à la confiscation de la ville par Israël

Les recommandations du rapport des diplomates européens sur Jérusalem ont un objectif : empêcher les Israéliens d'accaparer définitivement la partie Est de la ville et "maintenir la possibilité de d'une solution à deux États".

L'application de ces recommandations "qui a pour objectif de préserver le tissu social à Jérusalem-Est à un niveau politique, culturel et économique, est donc devenu extrêmement urgente". On voit là que le rôle de l'UE peut être significatif. Les diplomates demandent à l'UE de promouvoir son soutien à la population palestinienne, de rouvrir les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est. Il faut que l'UE soit présente lorsque des maisons palestiniennes sont détruites à Jérusalem ou dans les tribunaux israéliens lorsque des familles palestiniennes luttent juridiquement contre ces destructions. C'est aussi vrai lorsque "des Palestiniens sont arrêtés ou intimidés par les autorités israéliennes pour des activités pacifiques à caractère culturel, social ou politiques à Jérusalem-Est". La "nouveau" de ce rapport concerne la colonisation et les produits des colonies. Pour les diplomates européens, il est important de "s'assurer que les produits fabriqués dans les colonies de Jérusalem ne bénéficient pas d'un traitement préférentiel selon l'accord d'association entre l'UE et Israël". La démarche sur les colonies ne s'arrête pas là : "il faut alerter le public sur les produits des colonies, par exemple en apportant aux grandes enseignes européennes des orientations sur l'étiquetage des produits des colonies". Face aux colons réputés violents, les diplomates préconisent enfin l'échange d'information entre pays européens afin de déterminer si un droit d'entrée dans l'espace européen peut leur être accordé ■



Docteur Nasser, directeur de l'hôpital Augusta Victoria (Source : OCHA)

"Obligé de louer un hôtel pour permettre aux patients venant de Gaza d'être soignés".

Le bureau des Nations unies à Jérusalem rapporte le témoignage du docteur Nasser, directeur de l'hôpital Augusta Victoria à Jérusalem-Est.

Celui-ci se retrouve face à l'impossibilité de rénover ou d'agrandir les bâtiments de l'hôpital, faute de permis délivrés par l'administration israélienne. Il est donc obligé de louer un hôtel proche pour permettre aux patients venant de Gaza de bénéficier de chambres. Autre problème majeur, la difficulté de s'approvisionner en médicaments venant du reste de la Cisjordanie. Israël affirme que ceux-ci ne correspondent pas aux standards israéliens. L'hôpital est donc forcé d'acheter des médicaments israéliens qui peuvent coûter 5 fois plus cher. La même obligation d'acheter en Israël vaut pour l'équipement médical. Si l'hôpital veut importer du matériel par l'aéroport de Tel Aviv, celui-ci doit être approuvé par les autorités israéliennes, processus qui peut prendre plusieurs mois, période pendant laquelle l'hôpital paye pour les frais d'entrepôts ■



Amjad Al Shawa (Source : Alain Bosc)

Fragmenter la population en petites enclaves pour empêcher tout brassage, toute vie sociale

Au cours d'une récente tournée de conférences-débats en France, Amjad Al Shawa, directeur de la Plateforme des ONG palestiniennes à Gaza, nous a fait part de son analyse sur le thème de la fragmentation, qui s'opère aussi dans les territoires occupés de manière générale.

"Le siège de la bande de Gaza a des conséquences sévères, mais le résultat principal est cette séparation totale d'avec la Cisjordanie. Il n'y a plus aucune relation économique ou commerciale. Le but des Israéliens est évident : ils veulent briser le tissu social, séparer la Cisjordanie de Gaza, fragmenter la population en petites enclaves pour empêcher tout brassage, toute vie sociale. Et finalement, détruire l'identité nationale. Le premier objectif, c'est de réunir les territoires et aussi en finir avec la division Hamas/Fatah. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'accord intervenu le mois dernier au Caire entre ces deux formations. Il a débouché sur la création de deux comités, l'un chargé de veiller sur les libertés publiques et l'autre sur la réconciliation nationale. C'est de bonne augure" ■

LE COÛT DE L'OCCUPATION

L'occupation militaire israélienne représente un énorme coût pour l'économie palestinienne. Les restrictions israéliennes (Mur, checkpoints, routes et colonies) empêchent les Palestiniens d'accéder à la plupart de leurs terres et d'exploiter leurs ressources naturelles. Ces restrictions isolent les Palestiniens des marchés économiques dans le monde, fragmentent leur territoire en petits "cantons" mal connectés. Comme cela a été mis en valeur par des organisations économiques internationales, (comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), ces restrictions sont les principaux obstacles à une économie palestinienne durable. Sur la base du rapport publié par l'ONG palestinienne ARJ (Applied Research Institut -Jerusalem) et le ministère palestinien de l'économie, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine propose dans chaque numéro d'Infos Palestine un gros plan sur le coût de l'occupation israélienne.

02 Eau et occupation, quel coût ?

10% de l'eau disponible pour les Palestiniens contre 90% pour les Israéliens

Enjeu majeur de la situation en Palestine, la répartition des eaux entre Palestiniens et Israéliens est mentionnée dans les clauses des accords Oslo II. Ceux-ci reconnaissent le droit pour les Palestiniens d'exploiter 18% des aquifères, "ce qui leur confère 10% de l'eau disponible contre 90% pour les Israéliens", comme le rappelle le rapport de l'Assemblée nationale "La géopolitique de l'eau". Car seules les eaux souterraines sont concernées, l'eau du Jourdain étant inaccessible aux Palestiniens. Cette répartition héritée des accords d'Oslo devait s'appliquer jusqu'à la signature d'un accord permanent. Cela n'a jamais eu lieu et la situation est telle que, comme l'écrit le rapport de l'Assemblée nationale, "la répartition de l'eau et en tous les cas des aquifères n'est pas égalitaire et est même inéquitable". Comment l'expliquer ? Il y a deux problèmes : l'inégalité technique dans l'extraction et la gestion des ressources au profit d'Israël.

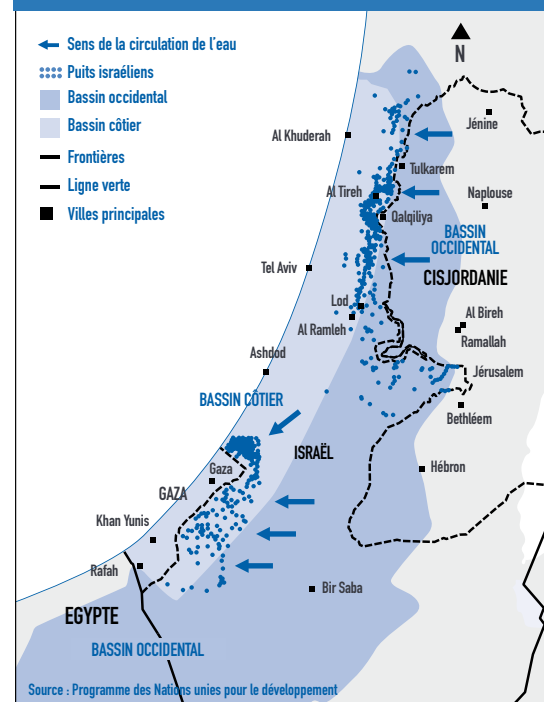
Le Programme des Nations unies pour le Développement montre que l'eau issue de l'aquifère orientale est peu utilisée par les Palestiniens, car Israël empêche que ceux-ci ne creusent des puits trop profonds (300 mètres) contrairement aux colons israéliens qui peuvent creuser jusqu'à 1 500 mètres. Avec 13% des puits en Cisjordanie, ils extraient 53% de l'eau. Dans la bande de Gaza, les eaux du bassin côtier qui irriguent la bande de Gaza l'atteignent difficilement à cause des hauts taux d'extraction du côté israélien. En conséquence, côté palestinien, les niveaux d'extraction dans des aquifères vides dans la bande de Gaza dépassent le taux de renouvellement, causant la salinisation des ressources en eau. "90 à 95 % de l'eau fournie à Gaza est contaminée et impropre à la consommation humaine. Israël n'autorise pas le transfert d'eau de la Cisjordanie à Gaza", indique Amnesty international dans un rapport de 2009. Le blocus israélien empêche de plus l'entrée de "matériaux et d'engins nécessaires à l'extension et à la réparation des infrastructures" ce qui a entraîné "une nette dégradation de la situation sanitaire et de l'approvisionnement en eau".

Pouvoir de veto israélien de facto

Israël indique avoir rempli ses obligations au regard de la répartition issue des accords d'Oslo et l'avoir même dépassée. La banque mondiale clarifie : "la compagnie nationale de l'eau Mekorot a vendu (à l'Autorité palestinienne - ndr) 22,3 millions de mètres cube d'eau, en 2008, bien au-delà des engagements d'Oslo. Mais un quart de ce que vend, à un prix élevé, Mekorot est en fait tiré de puits en Cisjordanie. En outre, on estime que près de 44 millions de mètres cubes d'eau sont fournis aux colonies israéliennes depuis des puits en Cisjordanie". Toujours selon Israël, l'Autorité palestinienne aurait violé ses engagements en construisant illégalement des puits sans l'approbation de la Commission Jointe pour l'Eau (Joint Water Commission - JWC), organisme mixte chargé de la gestion de l'eau. Dans le rapport de l'Assemblée nationale, les auteurs indiquent qu'Israël conserve "toute latitude de manœuvre pour tout forage aussi bien dans la zone C, qui se trouve en territoire palestinien, que sur la proportion de l'aquifère occidental", car la Commission "fonctionne sur le mode du consensus, ce qui donne de facto à Israël un pouvoir de veto sur toute demande". Les permis accordés par cette autorité sont rares, "seulement 50% des projets palestiniens (en volume) ont été autorisés". Quand des projets concernent la zone C (contrôlée par Israël) ou ne font que la traverser, la procédure est plus complexe, car outre la Commission jointe, les autorités militaires ont le dernier mot. "Or la zone C représentant la majorité du territoire (73 %), et les réseaux étant interconnectés, la procédure s'applique à la quasi-totalité des demandes. Il peut arriver qu'un permis soit accordé par la JWC, et soit ensuite refusé totalement ou partiellement par l'administration civile israélienne. Les difficultés éprouvées pour obtenir la moindre autorisation ne sont pas sans lien avec la multiplication de puits sauvages ou de citernes". Israël a lui "surexploité les aquifères", 50% au-delà du seuil de "renouvellement", entraînant "un risque d'assèchement à terme" et une plus grande dépendance des Palestiniens vis-à-vis de la compagnie d'eau Mekorot, qui revend aux Palestiniens l'eau qu'elle obtient de l'aquifère orientale, dont une partie provient de Cisjordanie. L'ONG palestinienne ARJ et le ministère de l'économie palestinien ont chiffré le coût

du contrôle israélien de l'eau et son inégale répartition. Ces coûts sont mesurés par rapport au potentiel des terres palestiniennes avec une irrigation suffisante. Correctement irriguée l'agriculture palestinienne pourrait ainsi bénéficier de 1,67 milliards de dollars ■

LA GESTION DES AQUIFÈRES : la répartition inégale des eaux souterraines entre Palestiniens et Israéliens



Sources :

"La géopolitique de l'eau" - rapport d'information déposé par la Commission des Affaires étrangères - enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 13-12-2011
> <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4070.asp>

Human Development Report 2006 Published for the United Nations Development Programme (UNDP) - "Beyond scarcity: Power, poverty and the global water crisis" - p 216
<http://hdr.undp.org/en/media/HDR06-complete.pdf>

"Restrictions on Palestinian Water Sector Development" - World Bank - July - 2009
<http://siteresources.worldbank.org/INTWESTBANKGAZA/Resources/WaterRestrictionsReportJuly2009.pdf>

"Les Palestiniens ont soif de justice. Les restrictions de l'accès à l'eau dans les Territoires palestiniens occupés" - Amnesty International - oct. 2009
<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/ME15/028/2009/fr/f209915f-2909-4624-ba47-18856967669e/mde150282009fra.pdf>

Directeur de publication : Claude Léostic - Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Claude Léostic, AFPS, Cimade, LDH.

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE 14, passage Dubail - 75010 Paris | Tel. : 01 40 36 41 46 | contact@plateforme-palestine.org | www.plateforme-palestine.org

MEMBRES : AFPS - Association France Palestine Solidarité, AJPF - Association pour la promotion des Jumelages entre villes de France et camps palestiniens, AURDIP - Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine, CBSP - Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, - CCFD-TERRA SOLIDAIRE - COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT, CEDETIM, CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'éducation Active, CICUP - Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universitaires Palestiniennes, CIMADE, COMITE GAZA JERUSALEM MEDITERRANEE, CVPR-PO - Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient, ERM-SERVICES - Enfance Réseau Monde /SERVICES, FEDERATION ARTISANS DU MONDE, FSGT - Fédération Sportive et Gymnique du Travail, GENERATION PALESTINE, GREF - Groupement des Retraités et éducateurs sans Frontière, LDH - Ligue des Droits de l'Homme, LIFL - Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, MIR - Mouvement International de la Réconciliation, MARAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, MOUVEMENT DE LA PAIX, PAX CHRISTI, SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS France, SIDI - Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, TDF - Terre des Hommes France, UJFP - Union Juive Française pour la Paix

MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT - Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, AFRAN SAUREL, AEDH - Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, AMNESTY INTERNATIONAL, ASSOCIATION POUR JERUSALEM, COLLECTIF JUDÉO-ARABE ET CITOYEN POUR LA PAIX, COORDINATION SUD, CRID - Centre de Recherche et d'Information sur le Développement, FRANCAS, GAIC - Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, HI - Handicap International, MDM - Médecins du Monde, RITIMO.